|  |  |
| --- | --- |
| Département du BAS-RHIN | COMMUNE DE WINDSTEIN |
|  | **----------------------------** |
| Arrondissement de HAGUENAU | **Extrait du procès-verbal**  |
|  | **des délibérations du Conseil Municipal** |
| Nombre des conseillers élus : **11** | ---------------------------- |
|  |  |
| Conseillers en fonction :  **11** | **Séance du 12 octobre 2018** |
| Conseillers présents **: 11** |  Sous la présidence de M. ISEL André, Maire |

 Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 1er octobre 2018

**Membres présents** : Mesdames BIEBER Martine, METZ Nicole,

 Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, LOUX

 Jean- Claude, MUNSCH Christian, OMPHALIUS Steeve, PFEIFFER

 Romuald, STEINER Christian.

Madame Nicole METZ a été nommée secrétaire de séance.

***Objet N° 1* ) *Adoption du compte rendu de la dernière réunion***

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 4 juin 2018 est adopté à l’unanimité

***Objet : N°2) Rapports d'activité 2017 (Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains, SMICTOM)***

1. *Rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu d’activités 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains dont le sommaire comporte 7 chapitres :

l’institution et son fonctionnement, les temps forts de l’année 2017, les travaux de l'année, le bilan thématique par compétences, l’activité des services, le compte administratif 2017, ainsi qu’une revue de presse.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu consultable en mairie pendant un mois durant les heures d’ouverture de la Mairie**

1. *Rapport d'activité 2017 du SMICTOM*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets, transmis par le SMICTOM Nord du Bas Rhin.

Ce rapport comprend trois chapitres : les attributions du SMICTOM, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers. Le compte administratif de l’exercice 2017 est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport consultable au secrétariat de mairie pendant un mois durant les heures d’ouverture de la Mairie.**

***Objet : N°3) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement non collectif***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau potable et d’assainissement non collectif de la Commune, au titre de l’année 2017.

Le commentaire général sur la qualité de l’eau distribuée est le suivant :

"En 2017, l’eau produite et distribuée par la Commune de Windstein est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques en vigueur".

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport consultable pendant un mois durant les heures d’ouverture de la Mairie.**

***Objet N° 4* ) *Conventions relatives aux pistes cyclables***

Monsieur le Maire rappelle que suite à l’aménagement de pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains, il y a lieu d’établir des conventions entre les parties, ainsi il est rédigé une convention sur les itinéraires cyclables Tranche 3 et 3 ter et une convention sur le balisage des itinéraires cyclables (circuits cyclotouristiques)

1. *Convention itinéraires cyclables Tranche 3 et 3 ter*

- D’autoriser la Communauté de Communes, maître d’ouvrage de l’opération, à mettre en place un itinéraire ouvert aux cyclistes sur le territoire des communes de Dambach-Neunhoffen, Gundershoffen, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen, Rothbach et Windstein.

- De fixer les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de réalisation et de gestion ultérieure tant en termes de responsabilités, de financement, que d’entretien.

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l’unanimité,**

**autorise**

**- Monsieur le Maire à signer la convention relative à l’itinéraire cyclable – tranche 3 et 3 ter avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

1. *Convention balisage des itinéraires cyclables (circuits cyclotouristiques)*

- D’autoriser la Communauté de Communes à faire poser un balisage sous forme d’autocollants pour identifier le ou les circuits vélo passant par les communes membres.

- De fixer les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités de réalisation et de gestion ultérieure tant en termes de responsabilité, de financement et d’entretien.

- Le cas échéant, le débalisage

**Le Conseil Municipal, après délibération, et à l’unanimité,**

**autorise**

**- Monsieur le Maire à signer la convention relative au balisage des itinéraires cyclables avec la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

***Objet N° 5* ) *Demande de subvention au titre du fonds de solidarité communale - conventionnement en logement social - logement 7 rue de l'école***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en séance du 12 mars 2018 la demande de subvention auprès Conseil Départemental au titre du fonds de solidarité communale a été sollicitée. Néanmoins, après étude du dossier, les services du Conseil Départemental ont informé que seuls les travaux sur l'enveloppe extérieure du bâti hors dépenses directement relatives à l'intérieur du logement (soit 72 378.46 €) seraient susceptibles d'être retenus soit une subvention estimée à 20 989.75 €. Ainsi, Monsieur le Maire suggère qu'une demande au titre du logement social intermédiaire "plus" soit sollicitée en vue d'obtenir une subvention de solidarité communale au titre de la réhabilitation d'un équipement communal et ainsi bénéficier du TMC de 29 % appliqué à l'ensemble des coûts des travaux, auquel s'ajoute une subvention forfaitaire relative au logement social d'un montant de 10 000 €.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération et à l'unanimité,**

**le Conseil municipal**

**décide**

**- la création d'un logement social**

**autorise**

**- Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réhabilitation d'un équipement communal et la subvention au titre du logement social**

**- Monsieur le Maire à signer la convention APL**

***Objet N° 6 ) Réglementation - circulation rue des Châteaux***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un riverain de la rue des châteaux l'a sollicité par rapport à la circulation de véhicules qui se rendent sur les sites du Vieux et Nouveau Windstein. Le parking privé de l'auberge des deux châteaux étant fermé, les véhicules n'ont plus la possibilité de stationner et sont contraints de faire demi-tour pour se garer sur le parking public rue des Genêts. Il s'agit donc de trouver une solution pour limiter le trafic sans pénaliser pour autant les riverains, les nombreux touristes venus pour l'attrait des ruines des deux châteaux, ni l'exploitation forestière.

Pour une bonne information des usagers de la route et afin d'éviter la circulation inutile dans cette voie, Monsieur le Maire propose de classer le tronçon entre la rue des Genêts et la fin de la rue des Châteaux en "voie sans issue". Les panneaux de signalisation seront mis en place dès réception. Monsieur le Maire précise également que le panneau "parking" sera renouvelé pour le rendre plus lisible et inciter les visiteurs à s'y garer.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération et à l'unanimité,**

**le Conseil municipal**

**décide**

**- le classement du tronçon entre la rue des Genêts et la fin de la rue des Châteaux en "voie sans issue"**

**- la mise en place de panneau de signalisation "voie sans issu"**

**autorise**

**- Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision**

***Objet N°7 ) Affaire financière - décision modificative budget principal***

*Budget principal*

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal ce qui suit :

Virements de crédits budget principal– section investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311/1 à 3, L2313/1 et suivants,

Vu la délibération du 9 avril 2018 approuvant le budget primitif de l’exercice 2018,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles qu’elles figurent dans le tableau ci-après pour faire face à de bonnes conditions aux opérations financières et comptables à l’activité de la commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité**

**adopte les virements de crédits suivants :**

**budget principal section investissement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Article** | **Montant** | **Article**  | **Montant** |
| **D- c/45821** | **- 17 328.20** | **D-c/45811** | **+ 17 328.20** |

***Objet N°8* ) *Divers et communications***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du point suivant :

- la société COLTHAB a annoncé la résiliation de la convention pour l'emplacement du container à habits situé route d'Obersteinbach. La société a évoqué que la collecte de textiles usagés n'était pas rentable car insuffisante,

- la communication des prochaines date de battues sous forme de tableau dressé par le garde forestier Monsieur Munsch,

- l'information par l'ADEAN, sur l'attribution de la prime pour l'acquisition d'un vélo électrique, l'ensemble de l'enveloppe a été attribué donc il n'est plus possible de la recevoir,

- la chorale "Deci-delà" donnera un concert le vendredi 16 novembre dans la salle du Conseil Municipal pour la commémoration du centenaire de l'Armistice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures.

 Fait à Windstein, le 15 octobre 2018

Le Maire,

 **André ISEL**